

Compte Rendu conseil d'école du 8 février 2011

PARENTS ELUS:

BERTHOD Sabine	FCPE
BONVOISIN Delphine	PEEP
BRAJEUX Béatrice	FCPE
BROUDIN Sylvia	FCPE
CHEVALIER Anne	FCPE
CORNUBERT Claire	FCPE
DEBARGUE Véronique	PEEP
DIANDA Christine	PEEP
GAUTHIER Cécile	PEEP
JABBARIAN Merhnaz	FCPE
JOUANNEAU Sylvie	FCPE
LEVY Sylvia	FCPE
LOMBARDO Laure	FCPE
MARCADE Florence	PEEP
ROULLEAU Ingrid	PEEP
SOYEZ Christophe	FCPE
TROCELLIER Sophie	FCPE

ENSEIGNANTS:

GUIRAUDIE Michel	Directeur
DANSET-HUOT Anne	CPA
NGASSAM-MBANDOU Hélène	CPB
BEZIER Bruno	CPC
MESLI Patricia	CPD
CATET Agnès	CE1A
WACLAWSKI Pauline	CE1B
MARC Serge	CE1C
DE LA RONDE Chantal	CE2A
BOURQUIN Leïla	CE2B
DUFRENNE Carine	CE2C
LE GAC Laëtitia	CE2D
DUJARDIN Marie-Laure	CM1A
CARDOSO Stéphanie	CM1B
MARIE Christine	CM1/CM2
BRODIN Sophie	CM2A
AMICHE Marjolaine	CM2B
AKAKPO Florence	CM2C
FABRE Michel	Maître « Intercycle »
BAUDRY Céline	Remplaçant
FAJOL Agnès	RASED / Psychologue

REPRESENTANT LA MUNICIPALITE :

Michèle FRITSCH, Maire-adjointe (Vivianne LE GUENNEC-SARRE, excusée)

RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS :

STEFANI Romuald

DELEGUEE DEPARTEMENTALE EDUCATION NATIONALE :

Monsieur MARON (Hélène MONTETAGAUD, excusée)

La soirée « Carnot de nuit » a connu un nouveau succès de participation avec une importante implication et mobilisation des parents d'élèves dans l'organisation de cette manifestation festive et fédératrice. Les bénéfices réalisés contribueront à financer, en particulier, les projets de classes de découvertes organisés par l'école.

Modification du périmètre scolaire

L'augmentation continue des effectifs a nécessité une réduction du périmètre de la zone géographique rattachée à l'école Lazare Carnot. De toutes les écoles élémentaires limitrophes, seule l'école Maintenon (située en centre ville) dispose de locaux susceptibles d'accueillir des élèves supplémentaires. Cette situation a conduit la municipalité à proposer aux associations de parents d'élèves une réflexion centrée sur les rues proches du périmètre scolaire de l'école Maintenon.

Au terme de cette concertation, la municipalité a défini des principes d'affectation et un nouveau périmètre scolaire « mixte ».

- Le « périmètre mixte » est une zone géographique alimentant, en fonction de l'évolution des effectifs, pour une année scolaire donnée, soit l'école Lazare-Carnot, soit l'école Maintenon. Pour les rentrées 2011 et 2012, ce périmètre mixte alimentera l'école Maintenon. Les enfants démarrant leur scolarité dans une école la poursuivront jusqu'au bout.
- Le périmètre retenu
 - rue du Mal Joffre du 2 au 998
 - avenue H. Barbusse du 1 au 39
 - avenue Foch du 2 au 18 et du 1 au 9
 - avenue Eugénie
 - avenue Verrier
 - avenue Fleury
 - villa des Cerises
 - avenue Adeline
 - avenue Jacques
 - avenue des Acacias
 - rue Bellenot
 - rue J. Pene
 - avenue Florentine
 - rue des Cerisiers du 7 au 999 et du 10 au 998
 - villa Barbette
 - villa des Cerisiers
 - rue Villebois Mareuil
- Seuls sont concernés les enfants nouvellement inscrits et ceux en provenance de grande section de maternelle. En raison du transfert de la maternelle Maintenon vers les locaux de l'école Taillade, le choix sera laissé aux familles domiciliées sur ce secteur d'inscrire leur enfant à l'école maternelle G. Bienvêtu (avec toutefois comme perspective l'école élémentaire Maintenon à l'entrée en CP)
Afin de ne pas séparer les fratries, les enfants qui ont un frère ou une sœur déjà scolarisés soit à l'école maternelle G. Bienvêtu soit à l'école élémentaire L Carnot seront inscrits à L Carnot.

L'effet de ce dispositif sur les effectifs sera croissant au fil des ans. Il concernera l'année prochaine 14 enfants, l'année suivante 18 supplémentaires. Malgré ces mesures, compte tenu de l'évolution démographique, après une légère baisse l'année prochaine, l'école devrait retrouver dès la rentrée 2012 des effectifs équivalents à ceux de cette année.

Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs (PPMS)

Progressivement, l'ensemble des établissements scolaires élabore un PPMS destiné à anticiper les mesures d'urgence à mettre en œuvre en cas d'accident majeur auquel l'école serait confrontée.

La mise en place de ce plan nécessite préalablement une réflexion des personnels enseignants. Elle inclut également un travail d'information auprès des familles, ainsi qu'une action éducative auprès des enfants.

Un accident majeur se définit comme un événement d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme...), technologique (nuage toxique, explosion industrielle...) ou humaine causant de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement. Le dispositif préventif mis en place est distinct du dispositif réglementaire lié à la sécurité incendie contrôlé régulièrement par les organismes publics. Il est propre à chaque établissement en s'appuyant sur l'existant. Il vise à être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur et d'apporter la meilleure réponse permettant de faire face en attendant les secours extérieurs. Le PPMS prévoit deux modalités d'activation :

- La mise à l'abri dans un bâtiment en dur qui peut se décliner en une mise à l'abri simple (tempête) ou en une mise à l'abri avec « confinement » (nuage toxique),
- L'évacuation (risque d'explosion...).

Le contenu du PPMS définit les missions et des protocoles pour chacune des situations permettant de savoir « qui doit faire quoi et comment ? » (Gestion des élèves, gestion des communications externes et internes).

Une information sera chaque année diffusée aux familles concernant les conduites à tenir en cas d'alerte ou de déclenchement du PPMS à l'école.

Avant la fin de l'année un exercice de simulation de mise à l'abri avec « confinement » sera réalisé.

Protocole d'Accueil Individualisé – Allergies et restauration scolaire

La municipalité est interpellée par les associations de parents d'élèves suite à l'annonce de dispositions plus restrictives concernant la prise en charge de certaines allergies par la restauration scolaire.

Pour tout élève atteint d'une maladie chronique (asthme, allergie...) le directeur d'école met en place à la demande de la famille un protocole d'accueil appelé PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Ce document organise les modalités particulières de la vie quotidienne de l'école (temps scolaires et périscolaires). Il formalise pour les adultes susceptibles d'intervenir sur les différents temps d'école les mesures à prendre, le protocole à suivre, les médicaments à administrer...

La rédaction de ce document, qui doit être renouvelé chaque année, implique la participation de plusieurs partenaires (directeur, enseignants, parents, médecin scolaire, partenaires municipaux...), une organisation rigoureuse de la diffusion de l'information et un suivi personnalisé.

Compte tenu du nombre important de PAI, mais aussi des difficultés liées à la pénurie de médecins scolaires, la collaboration active des familles est plus que jamais nécessaire : retour des documents, mis à jour des trousseaux d'urgence...

Concernant plus spécifiquement la situation des enfants bénéficiant d'un PAI pour une allergie alimentaire, certaines allergies ne sont plus prises en compte dans la préparation de repas de substitution par la cuisine centrale. Cette disposition conduit des familles à fournir elles-mêmes le repas.

Mme Fritsch regrette une gestion défectueuse de l'information et les modalités de communication tardives et précipitées à l'égard des familles concernées. Elle souligne cependant l'impossibilité pour la cuisine centrale de garantir la sécurité pour l'ensemble des situations particulières. La ville prépare chaque jour 7500 repas dont 200 repas adaptés aux allergies alimentaires des enfants.

L'examen de certains dossiers d'enfants qui consommaient les repas préparés en cuisine centrale a établi que ces enfants avaient des allergies menaçant leur pronostic vital. La municipalité ne voulant plus assumer ce risque pour ces enfants, il a été décidé de communiquer aux parents la nécessité d'apporter chaque jour un panier repas préparé à la maison.

Certains PAI ne sont pas révisés depuis plusieurs années, les familles concernées sont invitées à se rapprocher du médecin allergologue traitant l'enfant afin qu'il statue clairement sur les risques encourus.



Information des familles

les bons réflexes en cas d'accident majeur

Encas d'alerte :

■ **N'allez pas vers les lieux du sinistre.**

Vous irez au devant du danger.



■ **Abaissez-vous.**

■ **Écoutez la radio.**

Respectez les consignes des autorités.



Fréquences :

■ **France Inter : 87.8 MHz**

■ **France Bleu Ile-de-France : 107.1 MHz**

(radio locale commandée par le Préfet)



■ **N'allez pas chercher votre enfant à l'école**

pour ne pas l'exposer, ni vous exposer.

Un **plan de mise en sûreté des élèves (PPMS)** a été prévu dans son établissement.



■ **Ne téléphonez pas.**

N'encroûtez pas les réseaux.

Laissez les lignes pour que les secours puissent s'organiser.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

La pratique du sport à l'école

L'Éducation Physique et Sportive occupe une place importante dans les programmes scolaires. Tout en répondant au besoin et au plaisir de bouger, cet enseignement participe au développement intellectuel et physique de l'enfant, développe le sens de l'effort et de la persévérance.

Cet enseignement est lié à l'utilisation des ressources locales humaines, techniques et structurelles. La récente transformation du gymnase Gustave Bienvenu en dojo peut avoir pour effet de modifier l'offre des activités sportives proposées à l'école.

Sophie Brodin présente au conseil d'école l'organisation générale de cet enseignement au sein de l'école en regard des moyens mis à disposition.

L'élaboration du parcours sportif de l'élève au sein de l'école est conçue pour qu'il puisse être confronté périodiquement à l'ensemble des principaux groupes d'activités :

- la réalisation de performances chronométrées : activités athlétiques, natation
- l'adaptation à différents environnements : orientation, escalade, roule et glisse, équitation, activités nautiques
- les activités d'affrontement individuel ou collectif : jeux de lutte, de raquettes, jeux collectifs (traditionnels ou sportifs)
- les activités à visée artistique, esthétique ou expressive : gymnastique artistique ou rythmique, activités de cirque, natation synchronisée

Cet enseignement est pris en charge par les enseignants. Mais la ville de Colombes met à la disposition des écoles des éducateurs sportifs. Ils interviennent sous la responsabilité de l'enseignant, et leurs compétences souvent déterminantes sont appréciées. Leurs interventions sont ciblées au niveau du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2). Sauf la natation qui concerne tous les niveaux exceptés les CE2.

Les installations sportives utilisées :

- En premier lieu les espaces collectifs de l'école (les cours de récréation et la salle polyvalente) sont utilisés par les enseignants pour de nombreuses activités sportives extérieures (courses, jeux collectifs...)
- Les équipements sportifs de la ville dans le cadre des modules en partenariat avec les éducateurs sportifs pour la natation, l'athlétisme, la gymnastique, les sports collectifs, le tennis (piscine, stade Y. du Manoir, gymnases, stade F. Hémon, courts de tennis).

Les classes du cycle 3 bénéficient d'une séance hebdomadaire d'EPS dans une de ces installations sportives avec la présence d'un éducateur sportif.

Des cars, également parfois nécessaires, sont mis à disposition pour se rendre sur les installations.

- L'école bénéficie de quelques créneaux horaires sur le gymnase Gustave Bienvenu. Sa transformation en dojo facilite la mise en œuvre de certaines activités comme la gymnastique ou les jeux d'opposition, mais limite également les possibilités. C'est pourquoi l'école sollicite de nouveaux créneaux sur d'autres gymnases de proximité (MJC par exemple) afin de pouvoir diversifier ses propositions d'activités.

Mouvement de grève des animateurs et information aux familles

Le mouvement de grève du jeudi 20 janvier suivi par l'ensemble des animateurs a conduit à la fermeture des accueils périscolaires (accueil du matin, restauration et accueil du soir). Les parents ont été informés par courrier de la situation en début de semaine. Ce délai trop court a pu mettre certaines familles en difficulté pour s'organiser. Monsieur Stéfani évoque la possibilité d'anticiper par des affichages extérieurs plus lisibles. Madame Fritsch souligne toutefois la difficulté pour la municipalité à communiquer dans des délais plus courts compte tenu de la nécessité de connaître préalablement la situation sur l'ensemble des structures d'accueil et la possibilité pour les agents municipaux de se déclarer grévistes 48 heures avant. Il n'existe pas de solutions d'accueil alternatives.

Procédure d'affectation en classe de 6^e

Une nouvelle procédure d'affectation des élèves en classe de 6^e est mise en place à compter de cette année. Cette opération se déroulera en deux étapes distinctes matérialisées sous la forme de deux documents remis successivement aux familles.

- Édition du volet 1 à partir du 11 mars contenant les renseignements sur l'élève à corriger le cas échéant par les familles,
- Remise du volet 2 de la fiche de liaison permettant aux familles d'indiquer les vœux concernant la scolarité en 6^e pour les collèges publics et les demandes particulières (dérogation, classes à horaires aménagés...).

Ce document sera remis aux familles à partir du 17 mars pour un retour, avec les pièces justificatives, avant le 8 avril. Compte tenu du départ en classe de mer de deux classes de CM2 entre le 24/03 et le 7/04, le retour de ce document devra être réalisé le plus tôt possible pour permettre au directeur de saisir les vœux dans les délais impartis.

Le collège de rattachement est déterminé par le domicile des parents et non par l'école élémentaire fréquentée.

Les demandes d'affectation hors zone géographique du domicile de l'élève relèvent d'une demande de dérogation.

Ce compte rendu a été rédigé par le directeur de l'école ; révisé et complété par les participants au conseil d'école. Vous pouvez retrouver ce compte rendu sur le site de l'école <http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/> ainsi que de nombreuses autres informations concernant la vie de l'école et les projets des classes.